



A . S . A . INGRES

ECURIE DU CHASSELAS

1er RALLYE RÉGIONAL VHC du CHASSELAS

10 et 11 septembre 2022

Règlement Particulier

EPREUVE DE DOUBLURE

Le présent règlement particulier du 2eme rallye régional du Chasselas VHC complète :

- Le règlement particulier des rallyes FFSA 2022
- Les règles spécifiques rallye VHC 2022
- Le règlement particulier du 33eme rallye du chasselas (moderne)

ARTICLE – 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile INGRES organise le 33^{ème} RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées n° R.. en date du/../.et par la FFSA sous le permis d'organiser n° R... en date du/../.

Comité d'organisation

Présidente : Julie PLUVINAGE

Et les membres de l'Ecurie du Chasselas



7, rue André Citroën - 31130 BALMA

Tél. 05 61 58 23 59 - Fax 05 34 30 91 90

Secrétariat du Rallye : Ecurie du Chasselas - Mme Julie PLUVINAGE
3 rue de la république 31380 BAZUS

☎ 06 11 33 65 27

e-mail : Ecurie.chasselas@hotmail.fr

Visa Ligue
R35 du 10.06/22

Visa FFSA
417 du 10.06/22

Permanence du Rallye Lieu : P C Salle des fêtes Confluence

Dates : 10 & 11 septembre 2022

Horaires : le 10 septembre 2022 de 14h00 à 19h00 et le 11 septembre

2022 de 8h30 à 17h00

Organisateur technique :

Ecurie du Chasselas chez Mme Julie PLUVINAGE

3 rue de la république 31380 BAZUS

1.1P. Officiels

		N° licence	Code ASA
Président du Collège :	Mme Brigitte MARTY	136694	0903
Membres du Collège :	M. Didier TREBOSC	20791	0904
	M. Jean-Marie LIGNON	307439	0909
Directeur de Course :	M. Guillaume FAYET	162390	0904
Directeurs de Course Adjoints :	M. Éric LAURENS	133555	0915
	M. Patrice MARTY	9699	0915
Médecin Chef :	Docteur Mohamed EL RAKAAWI	149435	0910
Commissaire Technique Responsable :	M. André FOURMENT	6222	0907
Commissaires techniques :	M. Didier GENRIES	228242	1613
	M. Aurélien PINHO	259271	0904
	M. Laurent ROQUES	16814	0908
	M. Michel ALGANS	299446	0903
C.S. Chargés des relations avec les concurrents	M. Jacques JONQUIERES	9859	0905
	M. Philippe BADOU	27999	0906
Chargé des relations avec la presse :	M. David GARRIGUES	139893	0903
C.S. Chargé de la vérification de la publicité :	M. Yves ESCLOUPE	76046	0903
Chargée de l'accueil concurrent :	Mme Julie PLUVINAGE	122021	0903

Le 33^{ème} Rallye régional du chasselas compte :

ES 1-3-5 : 15 postes commissaires 15 commissaires minimum 15 Extincteurs et 1 ambulance.

ES 2 -4 : 13 postes commissaires 13 commissaires minimum 13 Extincteurs et 1 ambulance.

ARTICLE – 2P. ASSURANCES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Identique au règlement particulier du 33eme rallye régional du chasselas (moderne)

ARTICLE – 3P. CONCURRENTS et PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2eme Rallye du Chasselas VHC doit adresser sa demande d'engagement, dûment complétée avant le : **jeudi 1^{er} septembre à minuit.**

La demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur <https://engagement.ffsa.org>

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement par chèque à l'ordre de l'écurie du chasselas : *Mme Julie PLUVINAGE 3 rue de la république 31380 BAZUS*

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **10** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : **200 €**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **400€**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « L'Ecurie du Chasselas ».

ARTICLE – 4P. VOITURES et ÉQUIPEMENTS

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée **uniquement dans le parc d'assistance indiquée dans le road-book**, toute infraction fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.1 Parc D'assistance

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE – 5P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur

ARTICLE – 6P. SITES et INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Identique au règlement particulier du 33eme rallye régional du chasselas (moderne)

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.5

***Les reconnaissances auront lieu uniquement
et le SAMEDI 10 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.***

Le nombre de PASSAGES en RECONNAISSANCE est limité à 3 au MAXIMUM.

Afin de respecter la sécurité et le repos des riverains, **des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.**

Des numéros d'identifications seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

Des piquets seront mis place le samedi 10 septembre au matin sur les accotements de la route afin de la préserver.

Tout essai privé, même avec l'accord des communes traversées, est INTERDIT sur le département dans les deux semaines qui précèdent l'épreuve.

ARTICLE – 7P. DÉROULEMENT du RALLYE

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.1IP. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : Chasuble orange

Chef de Poste : Chasuble orange rayé de noir

ARTICLE – 8P. RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE – 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

Les temps seront pris au dixième.

ARTICLE – 10P. PRIX

Coupes

Une coupe sera distribuée au minimum, aux 3 premiers du scratch, à chaque premier de Groupe et à chaque premier de Classe.

Les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le :

Dimanche 11 septembre 2021 à 17 h 30– salle des fêtes de Confluence.